



Comité syndical du 16 novembre 2020

DELIBERATION N° 20-042

Objet : Actualisation de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Syndicat

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 17-008 du comité syndical du 17 février 2017 relatif à la création de la Centrale d'Achat,

Vu le rapport n°20-042,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que le syndicat Val d'Oise Numérique s'est constitué en Centrale d'Achat ;

PRECISE que les marchés publics de la Centrale d'Achat du syndicat portent sur les équipements et services numériques ;

PRECISE que l'adhésion à cette centrale d'achat se fera sur la base du volontariat de la part des pouvoirs adjudicateurs franciliens ;

APPROUVE les modifications des modalités d'organisation et de fonctionnement, notamment la convention d'adhésion et le montant de la cotisation annuelle ;

FIXE la cotisation annuelle par adhérent à :

- 5% du montant total de ses achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation si l'adhérent est un pouvoir adjudicateur valdoisien ou est membre de Val d'Oise Numérique,
- 7% du montant total de ses achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation si l'adhérent ne remplit pas la condition précédente ;

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion avec les pouvoirs adjudicateurs intéressés ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre Édouard EON

